

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 23 novembre 2021 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique des administrations de l'Etat principal de 2^e classe du ministère de la culture organisé au titre de l'année 2022

NOR : MICB2133291A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 23 novembre 2021, l'arrêté du 12 juillet 2021 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique des administrations de l'Etat principal de 2^e classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022, est modifié comme suit :

Au lieu de lire : « Le nombre total de postes offerts à cet examen professionnel est fixé à 3 », lire : « Le nombre total de postes offerts à cet examen professionnel est fixé à 4 ».